

Rapport N° 17

Route de l'Etraz – Elargissement de la chaussée et création d'un trottoir entre le chemin du Vallon et les voies CFF

Demande d'un crédit de réalisation pour :

- Travaux de génie civil et maçonnerie	CHF	118'400.- TTC
- Eclairage public	CHF	15'000.- HT

Nyon, le 12 janvier 2017.

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de Mesdames Sarra Inoubli Le Roy, Renata Sukiennik-Rachoulis, Josette Gaille (présidente et rapporteur) et de Messieurs Marco Carezza, Jacky Colomb, Fabien Héritier, Laurent Miéville et Olivier Monge, s'est réunie le mardi 30 novembre 2016.

La Commission a entendu et remercie Madame la Municipale Roxane Faraut-Linares et Monsieur Jean-Marc Favre du Service Travaux et environnements pour leurs explications et pour avoir répondu à un certain nombre de questions.

En préambule, Madame la Municipale donne quelques explications quant au bien-fondé de cette réalisation.

Lors de la construction du mur anti-bruit des CFF, il y a eu un passage provisoire à cet endroit et de nombreuses personnes ont demandé qu'il soit maintenu.

Actuellement, il n'y a pas de trottoir entre le chemin du Vallon et le sentier de Prangins et l'opportunité s'est présentée de réaliser un trottoir et une bande cyclable suite à la construction d'un immeuble sur la parcelle 1224, le bord de la chaussée se trouvant en limite du domaine public.

Une négociation a eu lieu, les propriétaires ont été d'accord de céder gratuitement environ 70 m² de terrain pour la réalisation du trottoir et de la bande cyclable. En contrepartie, la commune fera construire, à ses frais, un mur d'environ un mètre de haut entre le fonds privé et le trottoir.

D'autre part, une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules sera inscrite à la fin des travaux, aux frais de la commune.

Le trottoir se trouvera le long de la propriété et la bande cyclable sera sur la route. La bordure du trottoir fera office de séparation.

L'éclairage sera adapté. Le mât de 4 m. sera remplacé par un mât de 8 m. de haut avec un éclairage plus puissant. Un autre mât de 8 m. sera installé au passage pour piétons côté lac de la chaussée. Coût total pour l'éclairage : CHF 15'000.-.

En ce qui concerne la bande cyclable, elle s'arrête abruptement aux feux avant le tunnel. Il n'y a pas d'autre possibilité mais si un jour on élargit le tunnel, il y aura continuité.

CONCLUSIONS

Une bande cyclable et un trottoir entre le chemin du Vallon et le sentier menant à Prangins seront très appréciés par les usagers et amélioreront de façon notable leur sécurité.

La Commission est donc unanime pour recommander au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 17/2016 concernant l'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir, sur la route de l'Etraz, entre le chemin du Vallon et les voies CFF,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de génie civil et maçonnerie nécessaires à l'élargissement de la chaussée et la création d'un trottoir sur la route de l'Etraz, entre le chemin du Vallon et les voies CFF ;
2. d'accorder un crédit de CHF 118'400.- (TTC) qui sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif - dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'accorder un crédit de CHF 15'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public, à porter au compte N° 9144.33 – Eclairage public et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 20 ans.

La Commission :

Sarra Inoubli Le Roy
Renata Sukiennik-Rachoulis
Josette Gaille (présidente et rapporteur)
Marco Carezza
Jacky Colomb
Fabien Héritier
Laurent Miéville
Olivier Monge